



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Procter et Gamble Pharmaceuticals France

Question écrite n° 9287

Texte de la question

Mme Janine Jambu attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la decision de la societe Procter et Gamble Pharmaceuticals France de transferer aux Etats-Unis son departement de recherche et developpement preclinique en cardiologie sis a Longjumeau (Essonne). Cette unite compte trente salaries, techniciens et chercheurs hautement qualifies, qui se verraient ainsi depossedes de leurs emplois et des moyens et acquis de leurs recherches. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour s'opposer a cette decision et agir pour le maintien sur le territoire national de ce departement de recherches, dans l'interet des chercheurs, des assures sociaux, de l'ensemble de notre systeme de protection sociale et de sante.

Texte de la réponse

Dans le cadre de sa reorganisation et du regroupement de ses activites de recherche et de developpement clinique, la societe Procter et Gamble a juge necessaire de recentrer ses activites d'amont sur un site unique aux Etats-Unis. Cependant, les interets des salaries semblent preserver par le plan social soumis au comite central d'entreprise et approuve par celui-ci. En effet, des emplois de reclassement equivalents ont ete proposes aux salaries du groupe, aux Etats-Unis pour certains, mais aussi et surtout en France. Ainsi, la strategie de redeploiement de Procter et Gamble ne devrait pas se traduire par une perte d'emplois pour les salaries de l'unite de recherche et de developpement de Longjumeau.

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9287

Rubrique : Medicaments

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4570

Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2754